

**DELIBERATION N° 17/367 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
AUTORISANT LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE A SIGNER ET  
EXECUTER LE MARCHE D'ASSISTANCE POUR LA MISE AU POINT ET LE SUIVI DU  
MARCHE DE FOURNITURE DE NOUVEAUX MATERIELS ROULANTS**

**SEANCE DU 27 OCTOBRE 2017**

L'an deux mille dix sept, le vingt sept octobre, l'Assemblée de Corse, convoquée le 11 octobre 2017, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hyacinthe VANNI, Vice-Président de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

Guy ARMANET, Marie-France BARTOLI, Paul-Marie BARTOLI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Jean BIANCUCCI, Christophe CANIONI, Mattea CASALTA, Marcel CESARI, Pierre CHAUBON, Paul-André COLOMBANI, Christelle COMBETTE, René CORDOLIANI, Muriel FAGNI, Marie-Xavière FILIPPI, Stéphanie GRIMALDI, Lauda GUIDICELLI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Antonia LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Marie-Thérèse OLIVESI, Antoine OTTAVI, Laura Maria POLI, Juliette PONZEVERA, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Josette RISTERUCCI, Marie SIMEONI, Michel STEFANI, Jean TOMA, Petr'Antone TOMASI,

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. Dominique BUCCHINI à Mme Josette RISTERUCCI  
Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS à M. Hyacinthe VANNI  
Mme Karine MURATI-CHINESI à M. Jean-Martin MONDOLONI  
Mme Françoise NADIZI à Mme Marie-Xavière FILIPPI  
M. Paulu Santu PARIGI à M. Marcel CESARI  
M. Camille de ROCCA SERRA à Mme Christelle COMBETTE  
M. José ROSSI à M. Jean TOMA  
M. Ange SANTINI à Mme Marie-Thérèse MARIOTTI  
Mme Anne-Laure SANTUCCI à Mme Juliette PONZEVERA  
M. Jean-Guy TALAMONI à M. Petr'Antone TOMASI

**ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.**

Paul GIACOBBI, Maria GUIDICELLI, Delphine ORSONI, Marie-Antoinette SANTONI-BRUNELLI, François TATTI

**L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV<sup>ème</sup> partie,

**VU** le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

- VU** la délibération n° 17/197 AC de l'Assemblée de Corse du 27 juillet 2017 portant approbation du budget supplémentaire de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'exercice 2017,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- APRES** avis de la Commission du Développement Economique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,
- APRES** avis de la Commission des Finances et de la Planification,
- PRENANT ACTE** du fait que M. Hyacinthe VANNI ne prend pas part au vote en sa qualité de président du conseil d'administration des chemins de fer de la Corse

### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

#### **ARTICLE PREMIER :**

**AUTORISE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et à exécuter le marché d'assistance pour la mise au point et le suivi du marché de fourniture de nouveaux matériels roulants pour un montant maximum de 1 000 000€ HT et les avenants sans incidence financière, dans la limite des caractéristiques de l'opération telles que présentées dans le rapport annexé à la présente délibération. Cette opération est à imputer sur l'autorisation de programme 1411J0076.

#### **ARTICLE 2 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

Ajaccio, le 27 octobre 2017

Le Vice-Président de l'Assemblée de Corse,

Hyacinthe VANNI

# RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de l'Assemblée de Corse l'autorisation de signer et d'exécuter le marché d'assistance pour la mise au point et le suivi du marché de fourniture de nouveaux matériels roulants.

## **1. Présentation de l'opération :**

Cette assistance a pour objectif d'assister la CTC à l'acquisition de nouveaux matériels roulants destinés aux dessertes périurbaines de Bastia, puis Ajaccio. Le principe de l'acquisition de ce nouveau matériel a été voté le 29 octobre 2015 à l'assemblée de Corse (délibération n°15/266 AC).

La mission comprend notamment les objectifs suivants :

- Analyser, affiner les besoins de la CTC et proposer tant des solutions cohérentes de cout et de délais par rapport aux enjeux connexes d'infrastructures que d'éventuelles mutualisations ;
- Réaliser le projet de marché (marché unique, groupement de commande,...) et assister la CTC à la passation du contrat
- Valider les études, la réalisation et l'homologation du premier exemplaire type ;
- Assurer le suivi administratif et technique de la fourniture du matériel selon les tranches arrêtées, et son bon fonctionnement pendant la période de garantie contractuelle.

## **2. Description de la mission:**

Le marché d'assistance comprend une tranche ferme et deux tranches conditionnelles. La tranche ferme concerne l'évaluation des besoins, l'élaboration du cahier des charges, le lancement de l'appel d'offre et l'aide à la sélection des candidats. La tranche conditionnelle 1 comprend le suivi de l'acquisition des 8 rames pour le périurbain de Bastia et la tranche conditionnelle 2 comprend le suivi de l'acquisition des 6 rames pour le périurbain d'Ajaccio.

Les différentes phases sont les suivantes:

### **Tranche Ferme**

**14 mois**

### **Éléments de la mission**

a1 – Analyse besoins et établissement cahier des charges

a2 – Etablissement du dossier de consultation

a3 – Etablissement des programmes annexes

b1- Assistance à la sélection des candidats

b2 - Assistance à l'analyse des offres

b3 - Assistance à la mise au point du marché

### **Tranche Conditionnelle 1**

**36 mois**

c1- Suivi technique des études

c2 - Suivi technique des contrôles en usine, de la production, de la livraison, de l'homologation et des tests du 1er élément

c3 - Suivi technique des contrôles en usine, de la production et de la livraison des 7 éléments suivants

c4 – Suivi administratif et financier

c5 - Assistance lors des opérations de réception et pendant la période de garantie

### **Tranche Conditionnelle 2**

**24 mois**

d1 - Suivi technique des contrôles en usine, de la production et de la livraison des 6 éléments suivants

d2 - Suivi administratif et financier

d3 - Assistance lors des opérations de réception et pendant la période de garantie

Le délai global de la mission est donc fixé à 74 mois dont 14 mois pour la tranche ferme et respectivement 36 et 24 mois pour les tranches conditionnelles 1 et 2 hors délais de validation par le maître d'ouvrage.

### **3. Passation du marché :**

La procédure est l'appel d'offres ouvert en application des articles 25-I.1, 66, 67 et 68 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Le marché sera financé sur l'imputation budgétaire 908/812 article 2031 - AP 1411-J0076.

## **CONCLUSIONS**

**Je vous propose :**

- **De m'autoriser à signer et exécuter le marché d'assistance pour la mise au point et le suivi du marché de fourniture de nouveaux matériels roulants pour un montant maximum de 1 000 000€ HT et les avenants sans incidence financière dans la limite des caractéristiques de l'opération.**

**Je vous prie de bien vouloir en délibérer.**